



Comité technique du ROCER Avancement du GT ZAN

Réunion du
01/03/2022

Créé lors du séminaire du 14 janvier 2020 pour **accompagner la mise en œuvre du SRADDET** (objectif 1 / règle 4) ;

- Contribuer à la bonne compréhension du SRADDET ;
- Nourrir des réflexions collectives et faire des propositions pour la mise en œuvre du SRADDET ;
- S'inscrire dans le paysage des réflexions sur le ZAN, nationales et locales, sans être redondant avec les autres instances existantes.

Les **pistes de travail** sont définies sur la base de la règle 4 du SRADDET :

- Travailler sur les objectifs chiffrés ;
- Travailler sur la séquence de mise en œuvre Eviter/réduire/Compenser.
- Faire une veille juridique/réglementaire
- Faire le relais des groupes de travail nationaux ou de l'ARF
- Elargir à des sujets plus variés mais en lien avec le ZAN

Structures représentées : Région, services de l'Etat, Département du Doubs, agences d'urbanisme, Pays Avallonnais, Terre d'Emeraude Communauté, SCoT PETR du Pays Charolais Brionnais, Dijon Métropole, PETR Pays Horloger, Grand Besançon Métropole, SM de la Bresse bourguignonne, SCoT du Grand Nevers, SCoT du Dijonnais, Pays des Vosges Saônoises, Pays Vesoul Val de Saône, SCoT de l'agglomération bisontine, CC de Puisaye-Forterre, SCoT du Grand Auxerrois, PETR : Val de Saône Vingeanne, PNR du Haut-Jura, CAUE du Doubs, EPF Doubs BFC (une quarantaine de participants)

Ordre du jour :

- Présentation du projet de loi Climat et Résilience
- Présentation des ordonnances de la loi ELAN
- Présentation sur la méthode d'analyse de la consommation des espaces dans le cadre de la révision du SCoT Nord Doubs, réalisée par l'ADU
- Présentation de l'observatoire des espaces mutables élaboré par l'AUTB

Echanges sur :

- Le cas particulier des territoires qui ne disposent pas de SCoT
- Le retour d'expériences des territoires intervenants sur les modalités d'aménagement, les ambitions de développement et la position des services de l'Etat